

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
DU MARDI 14 MARS 2023 A 18 H 30

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 13
Date de convocation : 08 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick RAPEAU, Maire.

Présents: Mesdames Angélique QUENAULT, Maria LEGRAND, Monique GUILLEMINOT, Yvette FONTAINE et Messieurs David JALQUIN, Philippe MONCHAUX, Michel CIPOLAT, Jacky QUENAULT, Bernard GANDON, Christophe DÉLÉRY

Absents : Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON, SIMON Annita, Céline MAILLEFER

Pouvoirs : Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON à Mme Monique GUILLEMINOT
Mme Céline MAILLEFER à Mme Yvette FONTAINE

Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour par Monsieur le Maire :

- 1 : DETR
- 2 : Programmation travaux
- 3 : Etang
- 4 : Forêt
- 5 : Bibliothèque
- 6 : Bâtiments BMO
- 7 : Locations logements
- 8: Questions diverses

Monsieur le Maire demande que deux ordres du jour soient rajoutés :

- Aire de stockage
- Carte communale

Madame Angélique QUENAULT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2023/03-1 DETR :

En novembre 2022, après l'accord du conseil municipal, Monsieur Le Maire a déposé trois projets de DETR pour l'année 2023.

Il est nécessaire de détailler la précédente délibération avec un plan de financement.

Projet n°1 : Aménagement Mairie-Poste :

Une première phase avait été créée en 2020 par l'entreprise Thomas SIMON pour un montant de 25 481 € HT avec un accord de subvention à hauteur de 7 644 €.

Un devis a été reçu en Mairie pour un montant estimatif de 55 000 € HT concernant la deuxième phase des travaux.

Coût total des deux phases pour un montant estimatif de 80 481 € HT.

Phase complémentaire de travaux qui tiendra compte des nouvelles normes énergétiques, et rationalisation des coûts de chauffage.

Aménagement ancienne poste (2 ^{ème} phase)	HT	Taux
Dépenses	55 000 €	100 %
<u>TOTAL DEPENSES</u>	55 000 €	100 %
Subvention DETR	22 000 €	40 %
Subvention DSIL	22 000 €	40 %
Autofinancement	11 000 €	20 %
<u>TOTAL RESSOURCES</u>	55 000 €	100 %

Projet n°2 : Les toilettes de l'école pour un montant estimatif de 33 703 € HT.

Afin de répondre aux normes handicapées et aussi permettre l'accès à tous les élèves dans un local chauffé.

Création de nouveaux sanitaires de l'école	HT	Taux
Dépenses	33 703 €	100 %
<u>TOTAL DEPENSES</u>	33 703 €	100 %
Subvention DETR	13 481 €	40 %
Subvention DSIL	10 111 €	30 %
Autofinancement	10 111 €	30 %
<u>TOTAL RESSOURCES</u>	33 703 €	100 %

Projet n°3 : Les toilettes de la salle des fêtes, pour un montant estimatif de 18 000 € HT.

Compléter les travaux déjà engagé et répondre aux normes des accès handicapés.

Mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes	HT	Taux
Dépenses	18 000 €	100 %
<u>TOTAL DEPENSES</u>	18 000 €	100 %
Subvention DETR	10 800 €	60 %
Subvention DSIL	3 600 €	20 %
Autofinancement	3 600 €	20 %
<u>TOTAL RESSOURCES</u>	18 000 €	100 %

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'approuver le plan de financement prévisionnel pour chaque projet**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2023/03-2 Programmation travaux

La commission des travaux s'est réunie afin de définir le listing des travaux à inscrire en investissement pour le budget 2023

Dépenses

ECHÉANCES

Intitulés	Montants
Vestiaires sportifs	5 973.88 €
Rénovations d'infrastructures	55 938.64 €
Travaux bâtiments	23 958.00 €
Cabinet médical	15 826.10 €
<u>TOTAL TTC</u>	101 696.62 €

DETR

Intitulés	Dépenses
DETR 2015 Accessibilité	4 080 € TTC
DETR 2021 Ancienne poste	30 577,20 € TTC
DETR 2022 Réserves d'incendie Borne de recharge pour voitures électriques	71 424,00 € TTC
DETR 2023 Aménagement Mairie-Poste Toilettes de l'école Toilettes de la salle des fêtes	128 043,60 € TTC
<u>TOTAL</u>	234 124,80 € TTC

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Intitulés	Montants
Foret	58 748,00 € TTC
Aire de jeux	5 000.00 € TTC
Cimetière	25 000.00 € TTC
Décharge	3 500.00 € TTC
Voirie	200 000.00 € TTC
Chauffage presbytère	1 596.05 € TTC
Assainissement (restes à réaliser)	18 509.86 € TTC
Electricité presbytère	8 295.60 € TTC
Eglise	6 630 ,00 € TTC
Tracteur + matériel atelier	4 000,00 € TTC
Carte communale	10 000,00 € TTC
<u>TOTAL</u>	341 279,51 € TTC

677 100,93 € TTC

Recettes prévisionnelles

Intitulés	Recettes
DETR 2015 Accessibilité	2 834.85 € TTC
DETR 2021 Toiture presbytère Toiture bibliothèque	7 644.00 € TTC
DETR 2022 Réserves incendie Borne de recharge pour voitures électriques	18 967.62 € TT
La poste	30 000.00 € TTC
TVA des travaux Forêt (subvention)	13 077.94 € TTC 29 374,00 € TTC
<u>TOTAL</u>	101 898.41 € TTC

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'inscrire les montants ci-dessus pour la préparation du budget 2023**

2023/03-3 Etang

Monsieur le Maire explique que le Comité des fêtes demande l'autorisation d'organiser un lâcher de truites à l'Etang des Vallées du Moulin le samedi 22 avril 2023.

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**
- **D'autoriser le Comité des Fêtes à organiser un lâcher de truites**
- **De participer à l'achat de 70 kgs de truites de taille moyenne à 7.90 € TTC le kg**

2023/03-4 Forêt

L'appel d'offre concernant la parcelle 21B est lancé jusqu'au 28 avril 2023.

2023/03-5 : Bibliothèque

La commune dispose d'une bibliothèque municipale.

Afin de renouveler les ouvrages, un défrichage va être réalisé. Les livres de notre propre fond seront retirés et mis en vente au tarif de 0.50 € le livre.

Il est donc nécessaire de posséder une régie.

Cependant, une régie Produits Communaux a été créée en 2017 (par un arrêté). Elle encaisse différents produits. Il suffit de faire un avenant à l'arrêté pour ajouter « Vente de livres bibliothèque municipale » et ainsi nommer un régisseur suppléant.

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter de faire un avenant à l'arrêté constituant à une régie Produits communaux « Vente de livres bibliothèque municipale »**
- **D'accepter le tarif d'un livre au prix de 0.50 €**
- **De nommer un régisseur suppléant**

2023/03-6 Bâtiments BMO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une occasion s'offre à nous, un masseur kinésithérapeute et acupuncture, ainsi qu'une psychothérapeute pourraient s'installer sur notre commune à partir d'avril ou mai qui serait envisageable dans le bâtiment F5 « Résidence Jeanne Torcol, 35 Route de Varzy ».

Actuellement ce bâtiment F5 est destiné à un logement.

Monsieur le Maire demande un changement de statut du Bâtiment F5, local d'habitation en local professionnel.

Monsieur le Maire propose de louer ce local pour un montant mensuel de 350 €, montant révisable annuellement et respectivement selon la variation des indices de référence des loyers d'habitation et des loyers commerciaux publiés par l'INSEE.

- ✓ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
 - **De changer le statut du bâtiment en local professionnel**
 - **De louer ce local pour un montant mensuel de 350 €, montant révisable annuellement et respectivement selon la variation des indices de référence des loyers d'habitation et des loyers commerciaux publiés par l'INSEE.**
 - **De demander 1 mois de caution de 350 €**
 - **De faire un état des lieux**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location**

2023/03-7 Locations logements :

Monsieur le Maire informe qu'une demande de logement pour F5 Résidence Jeanne Torcol a été reçue en mairie. En vu de la décision de changement d'affectation sur le bâtiment logement BMO en local professionnel, cette demande est refusée.

Deux logements sont actuellement vacants et seront remis sur le marché de location

- Logement 1^{er} étage « 5 Rue Intendant Général Perrat »
- 23 Grande Rue (remis en totalité en local d'habitation)

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**
 - **De refuser la demande de logement pour le F5**
 - **De remettre les locations pour les logements**

2023/03-8 Aire de stockage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons aucune plateforme pour entreposer les gravats (terre, branchages...).

Un administré souhaite vendre son terrain dont la parcelle D 360 « les vignes de survif » pour un montant 3 500 €

Il serait opportun d'acquérir cette parcelle.

- ✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**
Abstention : 1
Pour : 12
Décide :
 - **D'accepter l'acquisition de la parcelle**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2023/03-9 Carte Communale

Suite à la réunion du jeudi 9 mars 2023 concernant l'élaboration de la carte communale à Suilly la Tour avec sept autres communes, il a été convenu de participer conjointement à l'élaboration de nos cartes communales. Pour se faire, nous devons délibérer sur le principe.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme qui ne répond pas toujours aux spécificités du territoire communal.

Il est donc souhaitable que le conseil municipal réfléchisse en concertation avec les habitants, à partir des objectifs qu'il aura définis, à la délimitation des secteurs constructibles et non constructibles afin de mieux organiser et de maîtriser le développement communal.

Dans ces conditions, il est nécessaire que le conseil municipal décide l'élaboration d'une carte communale.

Vu la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain,

Vu la loi du 2 juillet 2003, Urbanisme et Habitat,

Vu la loi du 12 juillet 2010, portant Engagement National pour le Logement,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 160-1 et suivants et R 160-1 et suivants,

Considérant que l'établissement d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal aurait un intérêt pour une bonne gestion du développement communal,

- ✓ **Après avoir entendu l'exposé du Maire Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**
- **De prescrire l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L 160-1 du code de l'urbanisme.**
- **De confier la réalisation des études nécessaires à un bureau d'études privé.**
- **De soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, les études relatives au projet d'élaboration de la carte communale, selon les modalités suivantes :**
 - **Mise à disposition du public d'un dossier d'études en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants,**
 - **Diffusion dans tous les foyers de la commune d'une note générale d'information sur le projet d'élaboration de la carte communale et de ses orientations,**
 - **Présentation du projet dans le bulletin municipal,**
 - **Organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet et recueil des avis et observations de la population**
 - **De charger Monsieur le Maire de l'organisation matérielle de ladite concertation.**
- **De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant, marché, convention de prestations ou de services concernant l'élaboration de la carte communale.**
- **De solliciter l'Etat et le Département pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration de la carte communale.**
- **D'inscrire au budget les crédits destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration de la carte communale.**

- **D'accepter de centraliser la réalisation des cartes communales par un groupement de commandes qui sera géré par l'association de 8 communes.**

2023/01-9 Questions diverses

Un contact de SDIS de Champlemy pour formation des gestes du premier secours à destination de la population, des élèves et membres de l'école et membres des différentes associations.

Stationnement transport scolaire, un rappel de différentes règles sur l'arrêt des bus avec affichage des horaires de bus.

Présentation des statistiques des services de la gendarmerie sur le territoire communal de l'année 2021 à 2022.

Distribution d'un bulletin de souscription d'un mécénat avec la paroisse pour la porte de l'église.

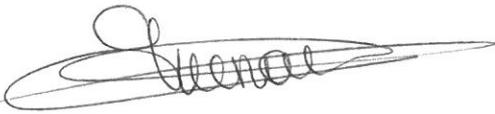
Réseaux des médiathèques, établissement d'un partenariat avec notre bibliothèque pour échange de livres, DVD et CD. Expositions spectacle du 6 mars 2023 au 1^{er} avril 2023.

Point de retour de l'entrevue avec Mme MARINGE du CAUE concernant le projet de l'extension du cabinet médical.

La société HIS viendra installer la télécommande pour l'éclairage du terrain de foot à destination des services du centre 15 SAMU le jeudi 16 mars 2023.

Séance levée à 21h15

La Secrétaire de séance,



Angélique QUENAULT

Le Maire,



Patrick RAREAU